

Commission spéciale « Caritas »

Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 février 2025
2. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »
- Rapporteur : Madame Taina Bofferding

- Échange de vues avec l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler (remplaçant Mme Barbara Agostino), Mme Djuna Bernard, Mme Taina Bofferding, Mme Corinne Cahen (remplaçant Mme Carole Hartmann), M. Mars Di Bartolomeo, M. Franz Fayot, M. Dan Hardy (remplaçant M. Tom Weidig), M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert (remplaçant Mme Nathalie Morgenthaler), M. Marc Spautz, M. David Wagner (remplaçant M. Marc Baum), M. Charles Weiler

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Marie-Josée Jacobs, ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, M. Marc Baum, Mme Carole Hartmann, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Gérard Schockmel, M. Tom Weidig

*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 février 2025

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé à l'unanimité.

2. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »

- Échange de vues avec l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg

Le président de la Commission spéciale, M. Charles Weiler (CSV), remercie l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg pour sa participation au présent échange de vues.

En guise d'introduction, l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg fait état de son chagrin face à la situation survenue auprès de Caritas qui est devenue la victime de criminels. L'intervenante n'aurait pas pu imaginer que de tels actes d'une telle ampleur puissent survenir. Elle ne saurait apporter des informations supplémentaires relatives à la survenance de cette fraude. Selon l'oratrice il appartient maintenant aux autorités judiciaires de mener leurs enquêtes.

Le détournement de fonds est particulièrement grave parce qu'il affecte des personnes qui se trouvent dans une situation précaire. Il était dès lors absolument nécessaire de veiller à préserver les activités nationales ainsi que les emplois des salariés de Caritas. Cet objectif a finalement été atteint par la création de *Hëllef um Terrain* asbl qui a repris les activités nationales concernées.

De l'échange de vues qui s'ensuit, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

Mme Djuna Bernard (déli gréng) et M. Marc Spautz (CSV) soulèvent l'importance de préserver une présence de Caritas au Grand-Duché.

L'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg partage cette appréciation, étant donné que des organisations du réseau Caritas sont présentes à travers le monde et que la disparition de l'organisation du Grand-Duché serait une catastrophe pour les nombreux bénévoles qui s'engagent depuis de longues années pour Caritas.

À une question afférente de Mme Taina Bofferding (LSAP), l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg fait savoir qu'elle a immédiatement pris l'initiative d'informer le Gouvernement ainsi que l'archevêché de la survenance de la fraude. Une réunion d'information rassemblant ces différents acteurs n'a toutefois pas eu lieu.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) note que Caritas est devenue victime de criminels. Dans ce contexte, une réunion rassemblant tous les acteurs concernés, y compris les banques envers lesquelles Caritas avait des dettes, aurait dû être organisée pour trouver une solution plus adaptée que celle finalement retenue.

L'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg indique que des discussions avec plusieurs acteurs ont eu lieu. Ainsi, le Premier ministre s'est renseigné sur le support qui pourrait être apporté à Caritas. Cependant, les banques quant à elles n'ont pas pris une telle initiative. Dans ce contexte, l'intervenante se demande si la question de la responsabilité des banques est exclue des discussions afin de protéger la place financière.

M. Marc Spautz (LSAP) fait part de son incompréhension quant aux lignes de crédit qui ont été accordées en l'absence des signatures nécessaires des administrateurs de Caritas.

En réponse à une question afférente de M. Sven Clement (Piraten), l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg confirme que la mise en place d'un comité de crise a été décidée au sein des conseils d'administration respectifs. La mise en place de cet organe n'a pas été imposée par un acteur externe.

À une question de M. Franz Fayot (LSAP), l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg estime que la mise en place du comité de crise était décidée en raison de

l'incapacité des conseils d'administration d'agir efficacement dans le cadre de la gestion de crise.

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite obtenir des informations complémentaires sur la répartition des tâches entre les conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité d'un côté et le comité de crise de l'autre côté.

L'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg explique que le comité de crise est intervenu dans la gestion de la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas. De leur côté, les conseils d'administration des deux entités ont continué à assurer leurs fonctions. Dans ce contexte, des réunions régulières avec le comité de crise ont eu lieu.

Concernant la gestion de la crise, l'intervenante estime que cette dernière a globalement bien fonctionné, étant donné que les prestations au niveau national ont pu être préservées. Tout autre résultat à l'issue de la crise serait inacceptable et dévastateur pour les bénéficiaires des ces prestations et les salariés des entités.

À une question complémentaire de Mme Taina Bofferding (LSAP), l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg fait savoir qu'elle ne saurait plus retracer avec certitude qui a pris l'initiative de solliciter les services de la société *PricewaterhouseCoopers* et du président du comité de crise.

Mme Corinne Cahen (DP) aborde la question du fonctionnement de la direction et notamment le rôle de l'ancien directeur général qui était en arrêt de maladie dès fin juillet 2025.

L'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg explique qu'elle avait à l'époque approché l'ancien directeur général de Caritas afin de lui proposer de pourvoir ce poste, qu'il a par ailleurs assuré avec un engagement et professionnalisme exemplaires. En tant que directeur général, il doit bien évidemment assumer une certaine responsabilité pour la fraude survenue, même s'il n'a pas directement été impliqué. L'intervenante est d'avis que personne n'aurait pu éviter ce qui s'est passé. L'intervenante comprend que ces événements puissent avoir des répercussions sur la santé.

Enfin, l'oratrice trouve incompréhensible le fait qu'aucune banque n'ait soulevé l'irrégularité des virements effectués. À cela s'ajoute que des lignes de crédit ont été accordées sans disposer des signatures nécessaires des membres des conseils d'administration.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) s'étonne que des membres de la direction de Caritas aient été écartés dans cette situation, surtout si l'on considère qu'ils auraient utilement pu contribuer à l'élaboration d'une solution.

L'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg ne saurait se prononcer sur les motivations de toutes les personnes impliquées. D'un autre côté, elle ne saurait exclure avec certitude que d'aucuns avaient l'intention de se débarrasser de certains membres de la direction.

En réponse à une question complémentaire de Mme Corinne Cahen (DP), l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg explique qu'elle aurait préféré que l'ancien directeur général aurait été impliqué dans la gestion de crise.

M. André Bauler (DP) soulève la nécessité d'aborder la question de la gérance des grandes fondations et associations afin de s'assurer que ces entités soient efficacement gérées.

L'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg indique que des réflexions afférentes ont été menées au sein de Caritas en amont de la survenance de la fraude. Dans

ce contexte, il y a notamment lieu de tenir compte du statut bénévole des administrateurs des associations sans but lucratif et fondations. En effet, la charge de travail pour les organes de gestion doit rester gérable dans le contexte du bénévolat.

M. Marc Spautz (CSV) aimerait savoir dans quelle mesure l'archevêché a été approché en vue d'obtenir un soutien ou des garanties financières pour un projet au sein de Caritas. Par ailleurs, l'intervenant s'intéresse aux prises de contact avec d'autres acteurs du secteur social.

L'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg explique que l'archevêché avait informé Caritas de ne pas disposer des fonds nécessaires pour apporter un soutien financier. En effet, seul l'État aurait eu la capacité financière suffisante pour ce faire. Cependant, il y a lieu de s'interroger si un tel apport financier de la part de l'État aurait été opportun, surtout en raison des grandes incertitudes après la survenance de la fraude. Par ailleurs, un tel acte aurait pu entraîner une diminution de la vigilance dans le chef d'autres associations laissant penser qu'au pire des cas l'État les sauverait de toute façon.

Concernant un potentiel appui de la part d'autres acteurs du secteur social, aucun de ces derniers n'avait signalé la capacité de soutenir Caritas.

En réponse à une question afférente de Mme Taina Bofferding (LSAP), l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg indique comprendre que la décision de mettre en place une association dépourvue de tout lien avec le réseau Caritas était principalement motivée par la crainte qu'une entité liée au réseau Caritas ne serait pas en mesure de recueillir les dons nécessaires au bon fonctionnement. L'intervenante ne saurait se prononcer sur le bien-fondé de cette crainte.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) demande si un transfert des activités vers Caritas Jeunes et Familles n'aurait pas constitué une option viable.

L'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg explique que Caritas Jeunes et Familles n'aurait pas été en mesure de gérer la panoplie d'activités supplémentaires

Mme Djuna Bernard (déi gréng) fait état de son appréciation quant à la négligence relative au futur des activités internationales de la Fondation Caritas Luxembourg.

L'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg ne saurait se prononcer sur cette question. Cependant, elle donne à considérer que la grande majorité des activités et emplois y liés correspondait à des activités nationales. Ainsi, il est parfaitement compréhensible que la recherche d'une solution pour ces activités ait été traitée de manière prioritaire.

En guise de réponse à une question de M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) relative à la mise à l'écart récente de plusieurs délégués du personnel de Caritas Jeunes et Familles, l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg indique ne pas disposer d'informations concernant ces faits.

3. Divers

M. Charles Weiler (CSV) informe les membres de la Commission spéciale que les conventions et lettres de résiliation demandées au Gouvernement ont été transmises à la Chambre des Députés.

Procès-verbal approuvé et certifié exact